

DROIT DE RÉPONSE DU DIRECTEUR D'ACR

Arthur Anane, le directeur de l'association ACR, chargée de la gestion du 115 pour le compte de l'Etat, a souhaité la publication d'un droit de réponse à l'article publié ci-dessus.

« En premier lieu, il convient de préciser que le salarié d'ACR dont vous rapportez les propos, n'est ni légitime, ni qualifié, ni mandaté pour commenter les procédures de la Plateforme 115 gérée par l'association ACR, ni a fortiori celles mises en œuvre par les Services du Département.

En effet, ses fonctions d'éducateur au service prévention au sein d'ACR sont sans aucun lien avec l'hébergement d'urgence et le SIAO gestionnaire du service 115 pour lequel il s'est autorisé à commenter le fonctionnement. A cet égard, nous nous étonnons que les professionnels, au sein d'ACR, qui bien volontiers auraient apporté de véritables informations pour alimenter cet article n'ont jamais été sollicités.

En second lieu, le titre de cet article pourrait donner à penser que les travailleurs sociaux de la Plateforme 115 du SIAO78 ont manifesté dans la rue ce 19 octobre 2017. Cela n'est absolument pas le cas.

Par ailleurs, ce titre suscite une autre interprétation bien plus triviale et familière, laissant supposer que la Plateforme 115 du SIAO des Yvelines est complètement dépassée et ne parvient plus à faire face à sa mission de service public de mise à l'abri d'urgence. Ce qui est loin d'être le cas. L'ensemble de la plateforme 115, fortement sollicitée, demeure mobilisée et disponible au service des personnes en difficulté.

Concernant le contenu même de l'article, j'observe que les propos relatifs au fait que la Plateforme 115 du SIAO78 « refuserait » chaque soir des familles représentant 70 personnes sont totalement fantaisistes. Le rôle de la Plateforme 115 n'est pas « d'accepter ou de refuser » des personnes mais de procéder à leur mise à l'abri en fonction du nombre de nuitées dont elle dispose. Dans ce cadre, la Plateforme 115 met à l'abri en moyenne 17 ménages nouveaux (36 personnes) par jour, et, en moyenne pour le mois d'octobre, les demandes non satisfaites représentent 15 ménages soit 19 personnes par jour.

L'assertion relative à la prise en charge consistant à séparer les couples des ménages mis à l'abri est également fortement contestable. Si, pour des raisons ponctuelles et précises et a pu incidemment survenir par le passé, cette pratique ne constitue pas la règle ou l'usage. Aucune famille n'est séparée du fait du service 115.

D'autre part, et s'agissant de la situation des collaborateurs de l'association ACR affectés à la plateforme 115, le management mis en place par l'Association ACR donne une large place à la prévention des risques d'épuisement professionnel.

De manière générale, le secteur social est en tension, les problématiques sociales sont multiples et l'investissement des équipes doit être accompagné. C'est le rôle de l'équipe d'encadrement et de direction qui organise régulièrement des réunions de travail avec l'ensemble des collaborateurs de la Plateforme.

Ainsi, l'installation de l'ensemble du SIAO78 (Plateforme 115 et Entité Hébergement/Logement) dans de nouveaux locaux adaptés et fonctionnels est prévue à très brève échéance.

La Plateforme 115 se dote également de nouveaux outils performants, permettant d'objectiver les données chiffrées des appels et de relativiser des propos récurrents indiquant l'impossibilité de joindre la Plateforme 115.

De plus, et précisément pour ne pas cantonner l'équipe de la Plateforme 115 à une fonction d'accueil téléphonique, l'ensemble des collaborateurs de la Plateforme intervient désormais par période alternative de 15 jours dans l'accompagnement des familles dans les hôtels.

Enfin l'association que je représente ne cautionne pas les propos tenus à l'encontre des services départementaux dont le partenariat incontournable avec la Plateforme 115 du SIAO78 fait l'objet de rencontres et d'ajustements fréquents, dans la perspective commune et partagée d'améliorer la prise en charge des publics à la rue ou hébergés. »